

Bulletin Officiel n° 5880 du Jeudi 07 octobre 2010

Arrêté de la ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement n° 1313-10 du 19 safar 1431 (4 février 2010) accordant le permis de recherche des hydrocarbures dit " Tarfaya Offshore II " à l'Office national des hydrocarbures et des mines et à la société " DVM International Limited ".

La ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement,

Vu la loi n° 21-90 relative à la recherche et à l'exploitation des gisements d'hydrocarbures promulguée par le dahir n° 1-91-118 du 27 ramadan 1412 (1er avril 1992), telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 27-99 promulguée par le dahir n° 1-99-340 du 9 kaada 1420 (15 février 2000), notamment son article 22 ;

Vu le décret n° 2-93-786 du 18 jourmada I 1414 (3 novembre 1993) pris pour l'application de la loi n° 21-90 susvisée, tel que modifié et complété par le décret n° 2-99-210 du 9 hija 1420 (16 mars 2000), notamment son article 7 ;

Vu l'arrêté conjoint de la ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement et du ministre de l'économie et des finances n° 1149-10 du 17 safar 1431 (2 février 2010) approuvant l'accord pétrolier " Tarfaya Offshore " conclu le 15 hija 1430 (3 décembre 2009) entre l'Office national des hydrocarbures et des mines et la société " DVM International Limited " ;

Vu la demande du permis de recherche d'hydrocarbures dit " Tarfaya Offshore II " déposée le 3 décembre 2009, conjointement par l'Office national des hydrocarbures et des mines et la société " DVM International Limited ",

Arrête :

Article premier : Il est accordé conjointement à l'Office national des hydrocarbures et des mines et à la société " DVM International Limited " le permis de recherche d'hydrocarbures dit " Tarfaya Offshore II ".

Article 2 : Les limites du permis visé à l'article premier ci-dessus, qui couvre une superficie de 1876,4 km², telles qu'elles figurent sur la carte annexée à l'original du présent arrêté, sont définies comme suit :

a) Par les lignes droites joignant successivement les points 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 1 de coordonnées géographiques Datum Merchich suivantes :

Points	Lat_Merchich	Long_Merchich
1	29°01'30.000"N	Intersection/Côte
2	28°54'30.000"N	Intersection/Côte
3	28°54'30.000"N	12°12'00.000"W
4	28°57'00.000"N	12°12'00.000"W
5	28°57'00.000"N	12°03'00.000"W
6	29°01'30.000"N	12°03'00.000"W
7	29°01'30.000"N	11°57'00.000"W

b) Par la ligne des plus basses eaux joignant le point 1 au point 2.

Article 3 : Le permis de recherche " Tarfaya Offshore II " est délivré pour une période initiale de deux années et six mois à compter du 3 février 2010.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 19 safar 1431 (4 février 2010).

Amina Benkhadra.